



IMPRIMÉ PAR NOS SOINS

# GUNDERIC

Bulletin bimestriel N° 22

Juillet - Août 2000

Adresse : BP 21

Maison des Associations : Rue du Dauphiné - 88141 CONTREXÉVILLE

*EXTRAIT : Le dernier berger communal de Contrexéville*

**Copie d'une carte postale pour illustrer l'article suivant**

*1906, le berger gravit la rue de Lignéville, il conduit le troupeau sur les pâquis communaux et les terres en jachères.*



*Berger et son troupeau - LL.*

Études de Gilou SALVINI

## Le dernier berger communal de Contrexéville

( Sur l'air de la chanson " J'aime bien mes moutons " ).

La fin d'une époque : C'est en 1909 que le dernier des bergers de la communauté de Contrexéville mettra " la clé sous le paillason ", sa retraite sonne la fin de l'une des professions communautaires qui faisait partie de l'un des métiers les plus vieux du monde ( ? ) qui découlait des us et coutumes héritées du temps lointain où l'homme s'est sédentarisé : l'agriculture fut avec le semi-nomadisme pastoral la clé de voûte de l'épanouissement des civilisations ; le berger gardait les animaux des hommes qui pouvaient ainsi vaquer à leurs travaux . Le système agraire et pastoral de l'ancien régime se poursuivra encore quelques temps après la Révolution : il y avait le pâtre des moutons et celui des vaches, au matin ils passaient dans les rues du village , attroupaient les animaux que leurs propriétaires libéraient à leur passage ; puis ils s'en allaient parcourir les champs ouverts ( openfield ) de l'espace voué à la jachère du fait de l'assolement triennal, où stationner dans les pâtis communaux ; puis le soir venu, ils ramenaient les bêtes à leurs propriétaires .

C'est l'évolution de l'agriculture qui aura raison des bergers communaux dont celui de Contrexéville, un homme qui pourtant jouissait d'un statut spécial et d'un certain aura dans la société villageoise .

Au début du XX<sup>e</sup> siècle on cultive encore à Contrexéville, alors qu'auparavant 684 hectares de terre étaient labourés sur la superficie des 720 hectares voués à l'agriculture ( 22 hectares en prairie et 14 en pâquis ), en 1909 la tendance s'est renversée : on cultive de moins en moins et l'élevage s'intensifie . Alors que les cultivateurs possédaient jadis quelques vaches ( 1 à 3 en moyenne ), les troupeaux sont passés à 15 têtes de bétail en moyenne . La laiterie Lorraine ( installée au tir aux pigeons ) absorbe la production de lait pour le transformer en crème, en beurre et en fromage, une nouvelle forme d'économie est née, et avec elle est intervenue la modification de l'espace rural : désormais les prés s'organisent, il n'y a plus besoin de garder les troupeaux, les clôtures réduisent l'espace vital du parcours que pacageaient les moutons surveillés par le berger .

En plus de ce profond changement, une autre évolution va sonner le glas des moutons et du berger communal, alors que l'économie était basée sur l'auto production ( on vivait en autarcie ) elle passe au stade de la consommation : avant le XX<sup>e</sup> siècle, les contrexévillois cultivaient leur chènevière pour produire le chanvre qui servait à la confection de leurs vêtements, ils élevaient également un ou plusieurs moutons pour utiliser leur laine ; désormais en ce début de XX<sup>e</sup> siècle on achète les vêtements et si l'on veut tricoter on achète des pelotes de laine . Il ne faut pas s'étonner, si après des siècles de présence les chènevières et les bergers ont disparu de notre paysage contrexévillois, alors que des siècles durant ils ont fait partie du " folklore " et du panorama local .

Les bergers Contrexévillois : Les archives municipales qui font état des professions, nous renseignent : en 1806 ils sont deux pâtres recensés dans la commune, François Dély natif de la commune et Joseph Blaisot qui venait de Lignéville . En 1836 il y a Jean-Baptiste Delpierre et François Parisse qui a 80 ans et qui en termine avec le métier .

Puis par la suite il n'y a plus qu'un berger : Jean Carrière qui laisse la place à Pierre Dourmeyer en 1855, au bout de deux ans celui-ci est remplacé par Pierre Reisch qui restera onze années avant que Joseph Collin ne s'installe, et c'est là en 1872, après quatre années de travail que les choses vont se gâter entre le berger et la communauté de Contrexéville . A cette époque le marché de l'emploi est encore dans ce domaine celui du corporatisme, on est berger de père en fils et l'on se marie entre famille de berger, en plus il y a une solidarité qui tient au syndicalisme et la commune de Contrexéville ne va pas tarder à s'en apercevoir .

Le travail du berger était rémunéré par les paysans qui lui confiaient leur bétail, ils participaient financièrement au prorata du nombre de tête, mais c'est la commune qui percevait les sommes et qui rétribuait le berger, au passage la commune ajoutait des fonds aux sommes que versaient les propriétaires des moutons, pour atteindre la somme prévue en fonction de l'importance du troupeau ; à Contrexéville le montant annuel du " gardiennage " est de 400 Francs, et la rémunération des propriétaires n'est que de trois cent Francs, c'est donc la commune qui ajoute cent Francs, ce qui va entraîner un refus de la part de la préfecture : il n'est plus question que la municipalité prenne en charge ne serait-ce qu'une partie des dépenses qui concernent des particuliers ; la seconde République qui vient de naître prône la libre entreprise et le libéralisme, à ce titre les subventions des collectivités sont encadrées .

Les propriétaires ne veulent pas donner plus d'argent, la commune ne peut plus participer : le berger s'en va ! Mais aucun ne le remplacera, je vous en ai parlé de la solidarité et du corporatisme de la profession, en voici l'illustration ! La profession de berger ne s'improvise pas et les propriétaires s'en apercevront eux aussi ; ils tenteront plusieurs expériences, du villageois nécessaire que l'on bombarde berger aux enfants qui sèchent l'école pour garder les moutons de la famille, les échecs et les problèmes les amèneront après trois ans sans berger " officiel " à proposer une solution qui sera débattu au cours d'une séance du conseil municipal qui fut houleuse .

Comment se payer un berger ? C'est la question qui va se poser lors de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 1875, les propriétaires de moutons sont là avec les " contribuables les plus imposés du village " ( ce sont parfois les mêmes ), ils signeront conjointement la délibération avec les membres du conseil municipal présents ( comme au bon vieux temps du second Empire où on ne les contrariaient pas ) . Il y a là aussi d'autres contribuables plus modestes qui n'auront pas droit à la signature, ils ne sont pas d'accord avec ce qui se trame et ils le font savoir . Le conseil municipal avec son Maire Victor Roland mènent les débats, ils sont sept et ils ont tendance à pencher vers les propriétaires puisqu'ils sont eux même dans ce cas ; les trois membres absents ont échappé judicieusement au conflit . Les contribuables modestes défendent la position du préfet - Que ceux qui utilisent les services d'un berger paient ! Mais la délibération du conseil municipal, adoptée à l'unanimité des sept votants ne va pas dans leur sens : elle est conforme aux souhaits exprimés par les " contribuables les plus imposés du village " et les propriétaires, en voici la teneur :

- *Le maire expose l'urgence dans l'intérêt de l'agriculture, de reconstituer à Contrexéville le troupeau de moutons détruit depuis trois ans par le départ du berger . Et comme sa présence dans les champs est profitable à tous les propriétaires, il est juste que tous contribuent aux sacrifices à s'imposer pour l'entretien d'un berger ...*

Et comme la dépense est chiffrée à 400 Francs le Maire propose :

- *Que cette somme soit prélevée grâce à l'augmentation que le conseil votera, sur les impôts suivants : a) Les contributions foncières personnelles et mobilières . b) Les contributions sur les portes et les fenêtres .*

Le 17 décembre 1875, le Sous-Préfet monsieur B. de Foucault, annule la délibération du conseil municipal de Contrexéville en arguant de ce principe éminemment Républicain :

- Le berger communal doit être payé par les propriétaires au prorata des têtes de bétail confiées à sa garde, et non au moyen d'une imposition de centimes additionnels qui aurait pour conséquence de faire contribuer dans la dépense, sans compensation aucune un certain nombre de Contrexévillois, étant entendu que chaque propriétaire est parfaitement libre de garder lui-même ses bestiaux ou de les faire garder en rétribuant un berger personnel...

Après quelques tergiversations et en souvenir des tentatives individuelles infructueuses, les propriétaires acceptèrent le principe qui sera voté un an plus tard le 13 septembre 1876 : Le berger communal sera payé 400 Francs par la commune pour l'année 1877, lorsqu'il entrera en fonction ; les propriétaires régleront leur quote-part à la commune en fin d'année. Mais les exigences du berger obligeront la commune à prendre en charge quelques avantages : les 30 Francs du transport de son mobilier à Contrexéville ( il arrive avec sa famille de Laneuveville-sous-Châtenois où il exerçait la profession ), et comme on a envie de le conserver on lui offrit gratuitement une portion d'affouage pour 1876, d'une valeur de 25,30 Francs, en outre la commune paiera son loyer 1877, ( logement de fonction...) d'un montant de 80 Francs, il habitera dans la rue de la forge ( rue division Leclerc actuellement ). Ces gratifications furent à nouveau condamnées toujours pour le principe de la non intervention municipale ; les années suivantes, il ne sera plus question d'affouage ni de loyer, mais par contre ses émoluments passeront à 485 Francs par an et à la charge des propriétaires de moutons.

Le dernier des bergers : Contrexéville aura tiré le " bon numéro ", ce berger restera en fonction dans le village, de 1876 où il arriva à l'âge de 34 ans, jusqu'en 1909, où âgé de 66 ans il se reconvertira dans la profession de manoeuvre, après trente trois années à parcourir les plateaux du finage contrexévillois : de " la vieille bête " à " lauvendeuille " en passant par le " halichard ", en s'installant dans les pâquis de " la folle " de " la chaille " ou encore dans celui du " champ volé " avec chiens et moutons. Alphonse Foissey, c'est le nom de notre berger, est originaire de Dombrot-sur-Vair où il naquit le 27 octobre 1843, son nom se changera en Foisset, c'est ainsi que sera orthographié le patronyme de ses enfants ; et son prénom évoluera selon certain document en Adolphe ...

Alphonse a pour épouse Madeleine née Reisch de 9 ans sa cadette, c'est la fille de Pierre Reisch le berger qui était resté 11 ans à Contrexéville de 1857 à 1868. Lorsqu'elle est arrivée avec son mari en 1876 sur le chariot du père Rogé, qui avait été payé par la commune pour effectuer le déménagement, elle tenait dans ses bras le petit Paul Hyacinthe qui venait de naître, Joseph son fils aîné âgé de 7 ans se blottissait dans ses jupes avec son frère Paul et ses sœurs : Claire-Marie, et Eugénie-Louise qui n'avait pas encore deux ans. C'est en 1879 que leur sixième enfant Marie-Augustine, verra le jour à Contrexéville.

Dans la série des cartes postales du début du XX<sup>e</sup> siècle, page 177, le photographe a saisi au passage pour la postérité notre dernier berger l'Alphonse Foissey, son troupeau et ses chiens alors qu'ils montent le chemin de Lignéville. Les lecteurs de Gunderic et les collectionneurs connaîtront grâce à ce récit l'histoire des bergers communaux de Contrexéville et du dernier d'entre eux.

DEPARTEMENT DES VOSGES

CANTON

Sous-Préfet  
Le Mirecourt (Vosges)  
le 1<sup>er</sup> Décembre 1876

EXTRAIT

97  
1. 2001

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Contrexéville

OBJET :  
Vote de Contrevoies additionnels pour le traitement d'un Berger

Séance du 30<sup>g</sup> Mars 1876

M. le Maire indiquera ci-dessous s'il y a eu accord ou désaccord entre lui et le Conseil municipal pour cette délibération (art. 4<sup>o</sup>, dernier paragraphe, de la loi du 24 juillet 1867).

accord

L'an mil huit cent soixante-quarante le trambi g  
le Conseil municipal de la commune de Contrexéville,  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de

- Nombre effectif et légal des membres du conseil municipal. . . . . 12
- Nombre de membres en exercice, actuellement . . . . . 10
- Nombre de membres présents à la séance . . . . . 9
- Nombre de membres ayant signé la déclaration . . . . . 7

M. le Maire (4),  
 Étaient présents : MM. Lavaure, Gault, Rogé, Villamin, Martin F,  
Thomas et Roland, maire, assistés de  
 M. le M. : Martin Alfred, Cournot Galland, Stanislas, Gervais,  
Chantelayre, P. P. Huel, Dorval E. et Guy-Émile, tous  
de la plus vieille famille de Contrexéville  
 Absents : MM. Prusot, Pollet, Narnay.

Nota. Toute délibération doit être inscrite au registre et adressée à la préfecture ou sous-préfecture en double expédition. Celles qui s'appliquent à une